

**Date cible de fermeture de la Comue
de Toulouse.**

Conseil d'administration du 9 mars 2026

Délibération 2026/03/CA-086

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1, L.712-3 ;
Vu le décret n°2022-1537 du 8 décembre 2022 modifié relatif à la Comue de Toulouse, ;
Vu le décret n° 2024-1156 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université de Toulouse et approbation de ses statuts ;
Vu l'article 3 de la convention d'association et de partenariat du 9 juin 2025 entre l'Université de Toulouse et ses établissements associés et partenaires ;
Vu la décision du directoire élargi de la Comue de Toulouse du 19 décembre 2025.
Considérant que l'établissement public expérimental Université de Toulouse (UT) est le chef de file du site académique de Toulouse pour porter une ambition et une stratégie académique et de recherche collective ;
Considérant que la Comue de Toulouse, par ses actions et projets, est le socle de ce projet collectif ;
Considérant que l'objectif collectif de l'UT, de ses associés et partenaires, est de devenir un grand établissement à l'issue d'une période d'expérimentation ;
Considérant que, dans ce contexte, les missions de la Comue de Toulouse vont progressivement être transférées à l'UT avec à terme, le transfert de ses personnels et de ses moyens,
Considérant que la détermination d'une date cible de fermeture de la Comue est une étape importante du plan de transition mis en place dans cette perspective.*

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **APPROUVE la date cible de fermeture de la Comue de Toulouse au 31 décembre 2027.**

Date de transmission à la Rectrice de Région
académique et publication :

13 mars 2026

Toulouse le 9 mars 2026,
La Présidente de l'Université de Toulouse,

Odile RAUZY



Délibération adoptée à l'unanimité des membres en exercice

Nombre de membres en exercice : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 31

Nombre de voix favorables : 29
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 2